

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2021/026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : NOUGUIER Marie Claude – LE FAOU Michel

Excusés : PELISSIER Laurence - DEVINE Marc – LIENS Charles

Syndic suppléant : OLIVIER Denis – CAPELLO Jean Pierre

Excusés : CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit octobre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : CONVENTION DE REJET

=====

LE PRESIDENT EXPOSE :

L'ASCO a été sollicitée par le cabinet C2A dans le cadre de la création du lotissement « Les Terres de Cabedan » sur la commune de Cavaillon.

Le projet prévoit la création de 24 parcelles sur une surface de 3.3 hectares.

Les parcelles originelles étant intégrées au périmètre de l'association, les parcelles constituant ce lotissement seront intégrées au périmètre de l'ASCO du canal du Cabedan Neuf.

Les canaux d'irrigation présents sur le site constituent des infrastructures primordiales pour la réalisation de l'opération car ils sont les seuls exutoires pluviaux du secteur.

Toutefois, ces canaux n'ayant pas pour vocation de récupérer les eaux pluviales, il est nécessaire de définir les modalités de rejet dans ce réseau après réalisation de bassins de rétention et de signer une convention définissant les conditions techniques, administratives et financières de ces rejets.

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale autorise le président à signer cette convention, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 05/11/2021

Reçu en préfecture le 05/11/2021

Affiché le

ID : 084-298401712-20211028-2021_026-DE

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY